



## PREFET DE LA DROME

Préfecture de la Drôme  
Direction des sécurités  
Bureau de la planification et  
de la gestion de l'événement

### ARRÊTÉ

portant approbation du livret relatif aux procédures interservices de sécurisation des intervenants sur routes de la Drôme (PISIR 26)

**LE PRÉFET DE LA DRÔME**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n°2005-1157 du 13/09/2015 relatif au plan ORSEC ;

Vu le décret du 17/12/2015 portant nomination de M. Eric SPITZ, préfet de la Drôme ;

Vu l'avis des services concernés ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet de la Drôme,

### Arrête

#### **Article 1:**

L'organisation de l'intervention et la coordination des moyens de secours publics et des moyens des exploitants en cas d'accident sur les réseaux routiers drômois, y compris dans le cadre d'activation du dispositif ORSEC, devront respecter les éléments précisés par le document intitulé « procédures interservices de sécurisation des intervenants sur les routes de la Drôme » (PISIR 26) annexé au présent arrêté et applicable à compter de ce jour.

#### **Article 2 :**

L'arrêté préfectoral n°2006-0349 fixant l'organisation de l'intervention et la coordination des moyens de secours publics et des moyens des exploitants en cas d'accident sur le réseau autoroutier et voies assimilées du département de la Drôme est abrogé.

#### **Article 3 :**

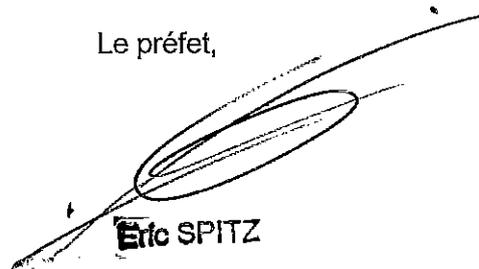
Des modifications non substantielles pourront être apportées au document annexé, en fonction des retours d'expériences et/ou des comités d'évaluation, et de suivi des procédures opérationnelles. Elles feront l'objet d'une diffusion à l'ensemble des services concernés, pour application.

**Article 4 :**

Le secrétaire général, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les directeurs, les chefs des services et l'ensemble des acteurs mentionnés dans le livret sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le **05 JUIN 2010**

Le préfet,



**Eric SPITZ**